

République Française

Département
de la Meuse

Communauté de Communes
DE L'AIRE A L'ARGONNE

Séance du mardi 11 mai 2021

Date de la convocation : mercredi 05 mai 2021

**Membres titulaires en
exercice : 59**

*L'an deux mille vingt-et-un et le onze mai l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Martine AUBRY,
Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne*

Présents : 47

**Présents non votants :
4**

Représentés : 1

Votants : 44

Présents votants : Jean-Louis ADRIAN, Martine AUBRY, Eric BACHELEZ, Fabrice BARDOT, Christian BAZART, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Philippe BRISSE, Sophie CHARRIOT, Alain CHAUDRON, Marcel CHAVRELLE, Mathilde DECHEPPE, Sabrina DEJEAN, Frédéric ERNST, Clément FEVEZ, Hervé GAND, Cédric GARAT, Marie-Cécile GEORGE, Patrick GROSS, Jean-Marc ILIC, Dania KLEIN, Françoise KLEIN, Christophe LANG, Vincent LOMBART, Véronique LOUSSOUARN, Séverine MACINOT, Frédéric MANGIN, Pascal MENUSIER, Marie-Claude MICHEL, Thierry MIGOT, Pierre-Louis MOLITOR, Michel MOREAU, Marc NICOLAS, Sylvain OBARA, Laurent PALIN, Karine PATRIS, Céline PHILIPPOT, Julien PINET, Anne RAMAND, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Marie-Pierre VERDUN, Brigitte WEISSE

Représentés : Nathalie PHILIPPOT

Excusés : Jean-Pol BUVIGNIER, Didier CHASSEIGNE, Katya CHASSEIGNE, Chantal JEANSON LAMBERT, Raymond LECLERC, Lidwine LINARD, Nathalie MEUNIER

Absents : Patrice ADAM, Sarah BAJOLOTT, Denis BOULANGER, Robert BRENEUR, Fabien CHASTEL, Patrice DEFOULOY, Pascal FARCAGE, Sylvain FOURES, Serge GAUGUIER, Armelle GONDOUIN, Raphael HUMBERT, Marie-Thérèse HURAUT, Jean-Marie HURAUT, Clarisse JACQUET, Gérard L'HUILLIER, Patrick PERARD, Yannick SANGNIER, Angélique THILL, Michel VARNUSSON, Christian WEISS, Francis WITZ, Didier ZAMBAUX

Secrétaire de séance : Josiane BIGUINET

**DE_2021_053 - Objet : Revalorisation des tarifs de restauration scolaire au 1er
septembre 2021**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la proposition de la commission scolaire réunie le 27 avril 2021 ;

Vu l'avis du bureau communautaire en date du 4 mai 2021 ;

Madame la Présidente informe le conseil communautaire que dans le cadre de la mise en place du nouveau logiciel Portail Famille e-Neos il y a lieu de fixer un tarif à l'unité pour les repas des élèves.

Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2021 :

Catégories	Prix du repas
Elèves de la maternelle à la 3 ^{ème}	3.90 €
Personnel Cté de Cnes et enseignants	6 €

Les tarifs suivants restent inchangés :

- Personnel cantine : 2,74 €
- Intervenants extérieurs : 7,50 €
- Repas/goûter micro crèche : 4,25 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- décide d'appliquer, à compter du 1^{er} septembre 2021, les tarifs de restauration scolaire proposés dans le tableau ci-dessus ;

- dit que les autres tarifs restent inchangés ;

- autorise la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,

Madame AUBRY Martine

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 27 mai 2021
et publié ou notifié
le 27 mai 2021